



Accident du travail en contrat intérim

Par titi, le 24/11/2008 à 20:56

bonjour, je voudrais savoir dans le cadre d'un accident de voiture retour trajet travail combien de temps peut etre le contrat de travail sachant que le contrat s'arrete en fin de semaine après l'accident ?doit il etre renouveler obligatoirement si je suis en arret de travail suite à l'accident ,je perd le travail? car je suis inapte pour raison de santé ?quelle sont mes droit si je redeviens apte au travail ?est-ce-que je peut reprendre le travail ou est-ce que l'employeur à le devoir de me reproposer la mission que je n'ai npas pu excerer à cause de l'accident et si j'ai des séquelles que puis-je faire pour les faire constaté et comment je suis payé car je suis en perte automatiquement car la sécurité social ne verse que 60% du salaire.Nous sommes les intérimaire confronté à une injustice de ce coté plus de contrat renouvelé automatiquement ,car depuis que je suis en accident du travail je ne recoit plus de contrat donc que faire ?J'ai travaillé 6 mois et une semaine sans interruption et on nous laisse à notre propre constat la mission s'arrête mais de façon brutal et douloureuse ,la vie dans le travail est déjà difficile et quand on est dans le cas ou on deviens inapte on nous laisse en l' état aucun apel de la part de l'employeur le manque de temps ?